

→ ANNEXE I. SYNTHÈSE DES MODALITÉS DE COMMUNICATION DES RÉSULTATS D'EXAMENS DE BIOLOGIE MÉDICALE

TYPE DE RÉSULTAT OU DE DESTINATAIRE	PERSONNEL HABILITÉ	MODE DE TRANSMISSION		
<b>Patient</b> Majeur	Secrétaire biologiste	Secrétaire par téléphone : liste restreinte d'examens (INR, etc.)		
	Secrétaire biologiste	Courrier uniquement au représentant légal du patient, sauf résultats test grossesse et maladies sexuellement transmissibles : envoyés au prescripteur seulement si le mineur refuse que ses parents soient prévenus		
<b>Tierce personne</b>	Secrétaire biologiste	Uniquement sous pli cacheté et sur présentation d'une carte de confidentialité ou du numéro de dossier confié au patient au moment du prélèvement		
<b>Prescripteur</b>	Secrétaire biologiste			
<b>Résultats critiques</b>	Biologiste	<b>PATIENT</b> Si médecin traitant pas joignable	<b>PRESCRIPTEUR</b> Téléphone pour confirmer réception	<b>SAMU</b> Si médecin pas joignable
		<b>PATIENT</b> 	<b>PRESCRIPTEUR</b> 	
<b>Résultats à pronostic grave</b>	Biologiste	<b>PATIENT</b> 	<b>PRESCRIPTEUR</b> 	
<b>Examens des caractéristiques génétiques</b>	Secrétaire biologiste	<b>PATIENT</b> Aucune transmission	<b>PRESCRIPTEUR</b> 	<b>LBM PRÉLEVEUR</b> 
<b>Réquision judiciaire</b>	Secrétaire biologiste	<b>PATIENT</b> Aucune transmission	<b>AUTORITÉ JUDICIAIRE</b> 	
<b>Médecine du travail</b>	Secrétaire biologiste	<b>PATIENT</b> Aucune transmission	<b>MÉDECIN DU TRAVAIL</b>  Pour les services de médecine du travail intégrés dans un établissement de santé	
<b>Compagnie d'assurance</b>	Secrétaire biologiste	<b>PATIENT</b> 	<b>COMPAGNIE D'ASSURANCE</b> Aucune transmission	



Communication par téléphone.



Compte rendu édité sur papier, remis en main propre ou envoyé par la poste.



Transmission électronique sécurisée.



Transmission par télécopie.



Courriel sécurisé (crypté).



Communication orale en face à face (colloque singulier).



Serveur de résultats.